NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Sociétés victorieuses

A LILLE

Une foule enthousiaste a longuement ovationné hier les Sociétés Lilloises revenant couronnées de lauriers des concours de Paris et de Châlons : la Société Chorale « La Lyre Amicale de Vauban » qui a obtenu dimanche dernier au grand concours international de Paris, le 1er prix de lecture à vue et le 1er prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury ; l'« Union Dramatique Lilloise », dirigée par M. Lormel, qui a obtenu au concours de Châlons, le 1er prix d'honneur et le 1er prix d'exécution ; les Bardes de Lille, qui ont obtenu au même concours, sous la direction de M. Fanyau, le 1er prix d'exécution accordant et un prix unique de direction ; le Choral des XXX, qui a obtenu un 2e prix d'exécution et un 3e prix de lecture à vue.

Plusieurs sociétés de la Ville avaient été les chercher à la Gare : la musique municipale des Sapeurs-Pompiers ouvrait la marche, venaient ensuite la Fanfare du Sud ; les Amis Réunis de Wazemmes ; la Lyre Madeleinoise ; l'Orchestrina de la rue Léon-Gambetta ; les Trompettes des Anciens Artilleurs ; la Société de gymnastique la Cordée, etc., puis les Sociétés victorieuses auxquelles avaient été offerts de nombreux bouquets et de superbes palmes par les autres Sociétés de la Ville.

A l'Hôtel de Ville, était réuni dans la Salle des Mariages, presque tout le Conseil Municipal ; en l'absence de M. le Maire, MM. Dembrine et Laurange, adjoints, excusés, M. Crépy Saint-Léger faisait les honneurs. M. Danel, conseiller municipal, présenta la Lyre Amicale de Vauban ; M. Martin, vice-président, la Société des Bardes qui pour son premier concours a été classée dans une division supérieure ; et M. Lormel, le sympathique artiste chéri du public Lillois, souleva une vive émotion en racontant que, à Châlons, lui qui avait l'habitude de faire rire, avait arraché les larmes du célèbre Antoine, de l'Odéon, en chantant en son honneur, un Vivat flamand. M. Thibaulet rappela ensuite les succès du Choral des XXX et M. Crépy Saint-Léger eut pour ces quatre sociétés des paroles aimables et les engagea à continuer leurs succès pour la plus grande gloire de notre Cité.

Les vins d'honneur furent finalement servis, tandis que les héros de la fête entraînaient des vivats dont rêvent les voûtes du Palais-Ribbe.

Réception du Choral Nadaud à Roubaix

GRANDIOSE MANIFESTATION. — LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MET LES CHOSES AU POINT

Une ville en liesse, des drapeaux partout, une foule immense rue de la Gare, et Grande-Place, des sociétés, toujours et encore des sociétés, des acclamations sans fin, une pluie de bouquets, voilà en peu de mots le compte rendu de la grandiose réception que les Roubaisiens firent, jeudi soir, aux choristes du « Choral Nadaud » revenant glorieux du concours international de Paris.

A huit heures, lorsque le cortège arrive, non sans peine, malgré la gendarmerie à cheval, devant l'Hôtel de Ville, M. Lebas, maire, s'avance avec ses six adjoints et son Conseil, à la rencontre du maître Duysburgh qu'il félicite chaleureusement.

Tout le monde gagne alors la salle Pierre-de-Roubaix délicieusement décorée, pour la circonstance, de plantes vertes et de draperies. C'est l'heure des complimentes. M. Jean Selle, l'aimable président de la glorieuse société, prend la premier la parole et prononce un discours qui a produit sur tous la plus profonde impression.

Discours de M. Selle

De son discours, citons le passage suivant particulièrement intéressant :

« Je vous demande la permission de vous initier aux à-côtés très suggestifs du concours de Paris, sachant très bien que mes paroles prononcées publiquement en une telle circonstance, dans notre Hôtel de Ville et devant les représentants de la cité, auxquels, de ce fait, une importance dont j'entends assumer du seul l'entière responsabilité. La franchise et la loyauté me commandent impérieusement de le faire.

« Par l'énumération officielle des prix, vous aurez pu constater, Monsieur le Maire, que la Société des Instituteurs Chanteurs de Prague, méritante d'ailleurs, avait, elle aussi, été des plus favorisée. Je dois rendre avant tout hommage à la courtoisie et à l'urbanité des chanteurs tchèques, qui, avec une rare correction d'allures et une sincérité de langage qui furent très remarquées, donnèrent à notre chef, aîné notre exécution achevée, des témoignages non équivoques de sympathie et d'admiration. Par conséquent, les chanteurs slaves ne sauraient être aucunement rendus responsables de ce qui s'est passé et je les mets hors de cause.

« Je n'ai pas non plus à apprécier leur exécution que des milliers d'auditeurs ont entendue et qui, après la nôtre, produisit sur la masse cette impression qu'un grand musicien belge, assistant au concours, a traduite par cette image pittoresque : « Il y a entre Roubaix et Prague la différence qui existe entre un pois et une fève ».

« Mais il s'est trouvé dans les jurys des concours d'honneur et d'exécution, une majorité d'hommes qui, dans leur âme et conscience, avaient attribué sans réticence, la toute première place au Choral Nadaud et qui estimèrent toutefois qu'il convenait de faire acte de galanterie envers les choristes de la Bohême qui étaient venus de si loin, qu'il y avait lieu de tenir compte de leur qualité d'étrangers et de faire en leur faveur ce qu'il ne serait jamais venu à l'esprit d'entreprendre de faire en faveur de Français.

« Ce geste excessif de galanterie — à dessein, je répète ce mot — aurait pu avoir pour le Choral Nadaud les conséquences les plus désastreuses, il aurait même pu aboutir pour lui à un échec, si notre orphéon ne s'était affirmé d'une supériorité incontestable et incontestée, supériorité que les chanteurs de Prague ont eux-mêmes spontanément reconnue et que des milliers d'auditeurs ont sainement appréciée.

« Les membres des jurys résolurent donc de récompenser les initiateurs de Prague un peu en raison du déplacement exécuté qu'ils s'étaient imposé et surtout pas omettre pour la nation tchèque dont M. Camille Saint-Saëns, dans une allocution qui enleva le vote des jurés réunis en comité, vanta l'énergique vaillance et la fidèle attachement à la France. De sorte qu'en lieu de juger strictement le valeur des sociétés en présence, on se borne à faire œuvre de sentimentalisme et les Slaves furent tellement surpris des résultats qu'ils ne voulaient pas y croire.

« Mais ce n'est pas tout, Monsieur le Maire. Quatre jours avant le concours, on nous demandait de Paris, si nous ne voulions pas consentir, le sort nous ayant désignés pour chanter les secondes, à ce que l'orphéon de Prague qui devait concourir le premier, soit autorisé à se produire le dernier, à onze heures du matin, pour lui permettre de se remettre des fatigues d'un long voyage. Nous avons refusé pour des raisons que vous comprendrez et avons rédigé une énergique protestation. Or, en arrivant à Paris, nous apprenons que les chanteurs de Prague s'y trouvaient déjà depuis quarante-huit heures !.... »

Plus loin, M. Selle s'exprime ainsi :

Pourquoi ne pas ajouter aussi, qu'à midi, nous savions déjà qu'un prix ex æquo avec Prague nous était attribué en violoncelle, alors que le concours n'était pas terminé, puisqu'une société anglaise inscrite sous le numéro 18 devait, arrivant de Londres, qu'à onze heures, avait été autorisée à se produire à deux heures de l'après-midi.

« Ces indications précises, et que personne n'oserait contester, prouvent, M. le Maire, qu'en a voulu ménager aux Slaves une grande joie, une gaîté vive, parce que venus des rives lointaines de la Moldau, mais qu'on ne s'est pas suffisamment occupé du mérite des Sociétés, servant le mal la justice la plus élémentaire en matière de verdict. »

En terminant, M. Jean Selle a dit :

« M. le Maire, la Ville de Roubaix a le droit d'être fière de ses enfants, de cet Bien mérité d'elle et de l'art orphéonique leurs lauriers sont de ceux qui ont été chèrement conquis, et en vous présentant les vainqueurs du Concours International de Paris, je m'écrie avec toute l'ardeur dont je suis capable : Vive Roubaix ! Vive Duysburgh ! Vive notre cher Choral Nadaud !! »

M. le Maire a une réponse courte mais bonne ; ses paroles vont droit au cœur de chacun, il cause au sous de Roubaix tout entier, évoque la joie de lundi soir lorsque arriva à l'Hôtel de Ville la dépêche de victoire et fait la plus vibrant, la plus chaleureux éloge du Choral et de son chef à qui, au nom de la population, il offre une magnifique palme dorée cravatée d'un ruban violet.

Pour toute réponse, le vaillant et incomparable chef lève sa baguette et le chœur imposé : « Nos aviateurs » est de nouveau chanté avec un ensemble remarquable par cette masse chorale qui a fait l'admiration de la ville lumière.

Les délégués des sociétés après tant une longue et frénétique ovation aux chanteurs, tandis que M. le Maire s'approche du maître Duysburgh pour lui prendre les mains et le remercier une fois de plus au nom de Roubaix tout entier.

A ce moment arrive de Prague une dépêche de félicitation pour la « Choral Nadaud ».

Le Maire, approuvé par les choristes, décide d'y répondre.

Sur ce, la réception officielle prend fin ; au milieu des mêmes ovations le cortège se reforme pour se rendre rue Pauvrée, en l'ont de la glorieuse société.

A TOURCOING

Réception de deux sociétés de gymnastique « Union Tourquennoise et Jeunesse de Blanc-Seau ».

Ainsi qu'on le sait, nos deux grandes sociétés municipales de gymnastique « Union Tourquennoise » et « Jeunesse du Blanc-Seau » ont remporté de brillants succès aux concours auxquels elles ont pris part dimanche dernier.

L'Administration municipale ménage une réception officielle aux sociétés victorieuses et invite son conclyoyen à ce joindre à elle en la circonstance pour applaudir nos vaillants gymnastes.

Cette réception aura lieu dimanche 2 juin, à onze heures du matin.

La Musique municipale, l'Harmonie du Blanc-Seau, la Fanfare les Intimes et les tambours, clairons et fifres de la Fédération scolaire ont été spécialement convoqués pour se trouver à la gare à 10 heures trois quarts, afin de conduire les vainqueurs jusqu'à l'Hôtel de Ville.

L'Administration municipale verrait cependant avec le plus grand plaisir les autres sociétés subventionnées de la ville prendre également part au cortège et se réunir chez mêmes place de la Gare à l'heure sus-indiquée.

Le Cours de Diction de Tourcoing au concours de Châlons-sur-Marne

Les Cours de Diction de Tourcoing participaient au concours des Sociétés Théâtrales de Châlons-sur-Marne qui a eu lieu dimanche et lundi derniers, sous la présidence effective de M. André Antoine, directeur de l'Odéon.

Ce concours réunissait les plus fortes sociétés de France et de Belgique.

Il est organisé comme chaque année par la Fédération des Sociétés Théâtrales d'Amateurs.

On se souvient que l'an dernier, les Cours de Diction de Tourcoing, classés les 4e de France, obtenaient le 1er prix en première division.

Cette année un plein succès a répondu aux efforts faits par les élèves et leur professeur, M. G. Bondue.

Ils sont été classés en division supérieure, où ils obtinrent le 1er prix de pièce au choix, avec les « Romanesques », de Rostand, le 2e prix de pièce imposée « La Revanche du Bonheur » et le lundi, au concours d'honneur, ils obtenaient le 2e prix.

Au classement général, ils se sont trouvés les 2e immédiatement après « Comœdia » de Bruxelles, c'est-à-dire la première société d'amateurs de France.

Le soir, à la séance de gala qui clôturait le concours c'est le Cours de Tourcoing qui interprétait la pièce imposée : « La Revanche du Bonheur » à la demande expresse de l'auteur. C'est le plus grand honneur qu'on ait pu faire à nos vaillants amateurs.

Ce grand succès fut la récompense bien méritée des efforts constants faits par les jeunes gens des Cours de Tourcoing, pour arriver à la perfection. Les notabilités qui assistaient à Châlons à la représentation de gala, ont été unanimes à reconnaître qu'ils s'en approchaient beaucoup.

Réception de la « Voltige » de Fontaine-du Pire

La société de gymnastique la Voltige de Fontaine-au-Pire a pris part au concours international de Tergnier et y a remporté les prix suivants :

Division supérieure : Concours en section : 1er prix d'excellence, pyramides sans engins, 1er prix d'excellence, haltérophilie, 1er prix d'excellence.

Tir : concours en section : 3e prix, individuel, 2e prix, remporté par le monitteur adjoint M. Clémire Coulon.

Mardi dernier, la société a effectué la tournée du jour la commune. Une magnifique réception avait été organisée.

Des gerbes de fleurs furent offertes aux gymnastes par les sociétés locales, puis le maire, entouré du Conseil municipal, reçut la société à la Mairie où les vins d'honneur furent offerts.

La fête se termina par un joyeux défilé dans les rues de la commune.

Tué par une automobile

A LAMBERSART

L'AUTO CHISE EST RETROUVÉE

Nous avons relaté le mortel accident de mardi dernier, avenue du Colysée. M. Louis Lavallée, 36 ans, fut renversé à neuf heures du soir, par une automobile dont le chauffeur s'empressa de prendre la fuite, sans s'occuper de sa victime, qui expirait peu après.

Une enquête fut ouverte par la brigade mobile et l'inspecteur Vasseur a pu retrouver le conducteur de l'auto meurtrière. C'est un blanchisseur de Lomme, M. Maurice Follet, 23 ans.

M. Desselère, commissaire de la Brigade Mobile l'a interrogé hier matin et a pu nous avoir. Il sera poursuivi pour homicide par imprudence et délit de fuite.

Au cours de l'enquête, M. Vasseur a recueilli de graves témoignages : dès que le chauffeur eût ressenti le choc produit par le corps sous les roues d'avant, il bloqua ses freins et descendit de sa voiture, il regarda et faut-il croire, ne vit rien, puisqu'il donna un tour de manivelle ; les roues arrière passèrent à leur tour sur la malheureux. Le chauffeur poursuivit sa route à une allure folle, dépassant presque à l'octroi des journalistes en quête de renseignements ; après une longue randonnée, l'auto déambulait bruyam ment dans la rue de la Clef et s'arrêtait en face de plusieurs établissements de cette rue.

Une grave affaire de mœurs

A LOOS

LE COUPABLE EST SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Dans la soirée de mercredi, un individu fut surpris dans un champ de blé, près du pavé d'Emmerin, par deux brigadiers, au moment où il se livrait à des ébats ignobles avec un garçon d'une douzaine d'années. Le pauvre petit essayait en vain de se défendre et pensait des cris désespérés qui attirèrent les deux ouvriers.

Ils poursuivirent le satyre et après une longue course, ils parvint à le rattraper et le conduire devant M. Fallas, commissaire de police.

Sa victime avait également pris la fuite ; le coupable a avoué les faits, c'est un journalier, Léonard Vinckier, 28 ans, rue de Flandre, 70, à Lille.

Il est marié et père de deux enfants en bas-âge ; il était aussi que le petit gamin, au service de M. Martinache, entrepreneur de travaux des champs.

On a pu retrouver la victime jeudi matin, il se nomme A. P. et habite une maison voisine de Vinckier. Il a donné des détails sur cet attentat.

Vinckier a été déféré au Parquet hier après-midi et écroué.

Un infanticide à Sequedin

POUR CACHER SA FAUTE, UNE MÈRE JETTE SON ENFANT DANS UNE FOSSE D'AISANCES

Il y a environ trois mois, M. Lerouge, 24 ans, gardien de prison à Epinal, revenait se fixer à Sequedin, son pays natal et se mariait avec Joséphine C..., dont les parents habitent Flèches-Thumesnil. Le jeune ménage s'installa rue de la Maison-Blanche.

Lundi dernier, la jeune mariée s'alitait et laissait à la sage-femme qui vint le soigner une si bizarre déclaration que celle-ci fit venir un docteur d'Haubourdin. Une consultation tenue par ce praticien et un de ses confrères de Lille établit que, quelque temps avant son mariage, la jeune femme avait accouché clandestinement.

La gendarmerie d'Haubourdin fut avisée et apprit que M. Lerouge avait retrouvé le petit cadavre dans la fosse d'aisances et d'après les docteurs, l'enfant était né viable et à terme.

Le corps fut transporté à l'hospice d'Haubourdin pour l'autopsie tandis que le père mené à la mairie de Sequedin et, se croyant soupçonné, se livrait à de regrettables violences sur les gendarmes. Il fallut le frapper pour le conduire à la gendarmerie d'Haubourdin.

M. Hovein, juge d'instruction, s'est rendu sur les lieux pendant toute la journée d'hier, ainsi que le médecin-légiste qui a confirmé les premières constatations médicales.

Collision à Clary

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit mercredi à Clary, au passage à niveau de la rue de Cambrai sur la ligne du Cambrésis. Le train quittant la gare de Clary à 4 heures 27 du soir, allait s'engager dans le passage à niveau lorsqu'arriva sur la route une automobile appartenant à la blanchisserie de Cambrai.

A cet endroit, la rue de Cambrai et la ligne du Cambrésis forment un angle et un talus de trois mètres de hauteur surmonté d'un haie, longe la voie ferrée.

Le conducteur de l'automobile conduisait son véhicule lentement. Il allait s'engager sur la voie lorsqu'il aperçut le train. Il bloqua ses freins et fit arrêter machine en arrière, mais pas assez rapidement, car les marche-pieds des voitures du convoi, heurtèrent violemment la devant de l'automobile qui fut projetée contre le talus.

Fort heureusement le chauffeur ne fut pas blessé et tout se borne à des dégâts matériels.

L'exécution de Dupeyrat

M. DEBLER A SAINT-POL

La fourgon, renfermant la guillotine, est arrivé, hier, à cinq heures du soir, à Saint-Pol.

La matinée s'est passée tranquillement.

L'arrivée de M. Debler et de son trois aides a eu lieu à midi quinze. Une centaine de curieux se pressaient à la gare. Aucun incident ne s'est produit.

Dupeyrat a bien fumé. Il se demandait si se suicider pas pas en dernière nuit venue.

Il a déclaré, récemment, préférer la guillotine à Cayenne.

L'exécution est fixée à vingt-huit heures.

Terrible mort d'un enfant

A CAULLERY

Un terrible accident s'est produit mercredi à la ferme d'Hurtebise, près de Caullery. Un domestique, Jean-Baptiste Tourlet, avait laissé sur un [illegible] tas de fumier de toute d'une longueur de deux mètres 40.

Son petit garçon, âgé de 5 ans, imprimé on ne sait comment, un léger mouvement à la lourde masse, qui lui écrasa littéralement la tête.

La désespoir des parents fut immense.

Cet affreux accident a produit dans toute la région une profonde émotion.

Un frauder arrêté à Gonnay

Le sieur Decroix, marchand de liqueurs à Gonnay (Pas-de-Calais), n'ayant pas pu payer une amende de 500 francs à laquelle il avait été condamné, pour fraude d'alcool, par le Tribunal correctionnel, apprit qu'il allait être arrêté.

« Malheur ! s'écria-t-il, je vais agents qui viendront, je ne veux pas les recevoir ! »

M. Walker, commandant de la Brigade mobile, envoya sur les lieux MM. Bouchetre, commissaire et Blanchet, inspecteur, qui parent capturer le fraudeur [illegible] celui-ci alla pu [illegible] du [illegible] de détenue.

Comme il ne put verser le [illegible] de l'amende, il fut conduit à Boulogne et écroué.

Les Réservistes au Regiment

LE 33e A REÇU JEUDI 2.400 RÉSERVISTES

Le 33e régiment d'infanterie, à Arras, a reçu jeudi matin, deux mille quatre cents réservistes environ. Ce n'est pas sans difficultés qu'on est parvenu à les habiller et équiper. Il manque encore un grand nombre de ceux qui ont rejoint hier dans les casernes ne s'était produit.

Jamais, il est vrai, le bureau de recrutement n'avait eu évoqué un aussi grand nombre de troupiers. Comme il aurait été impossible de les loger tous dans les locaux, du grand et du petit quartier, on avait renvoyé dans leur famille la plupart des hommes de [illegible]

[illegible] cette « nouvelle », les réservistes [illegible] à [illegible] [illegible] Dans certaines communes, on a [illegible] [illegible] de trente-cinq y avaient pris place.

Suivant la tradition, la plupart des commandants de compagnie ont prononcé en cette première journée des allocutions patriotiques entraînantes. Il en est qui ne manquèrent pas d'humeur.

Les réservistes quittèrent Arras vendredi soir, à 5 heures, pour se rendre à Sissonne.

Contributions directes

M. Lescheret, contrôleur dans le Pas-de-Calais, est placé avec son grade (2e classe), dans le cadre des agents sans résidence fixe.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

AU MAROC

La situation à Fez est toujours inquiétante

Tanger, 30 mai.

On mande de Fez, à la date d'aujourd'hui :

« La situation reste toujours inquiétante ; l'ennemi, qui a été repoussé vigoureusement lors de la nouvelle attaque à laquelle il s'est livré le 28 mai, n'a pas abandonné son intention d'assiéger la ville.

« Le général Lyautey a eu une longue entrevue avec le sultan El-Mokri-Ben-Chabrit; M. Gaillard assistait à cet entretien, au cours duquel ont été discutées les mesures que comporte la situation ».

Le combat du 28 ; nos pertes

Tanger, 30 mai.

On mande de Fez à la date d'aujourd'hui :

« Le bilan des pertes que nous avons subies au cours de l'attaque du 28 mai est décomposé comme suit :

« Tués, 5 soldats des troupes coloniales. Blessés, 2 lieutenants et 8 soldats ».

Le Ministre des affaires étrangères au général Lyautey

Paris, 30 mai.

Le ministre des Affaires Etrangères a adressé au général Lyautey le télégramme suivant :

« Le gouvernement de la République a reçu avec une vive satisfaction les informations que vous lui avez communiquées sur la victorieuse défense opérée dans la journée du 28 mai et dans la nuit suivante aux nouvelles attaques de Fez.

« Le gouvernement, qui a pleine confiance en vous tient à vous féliciter, ainsi qu'aux officiers et aux troupes, du courage dont vous avez fait preuve ».

Le général Lyautey chez le Sultan

Tanger, 30 mai.

On mande de Fez à la date d'aujourd'hui :

« Le sultan Moulay Hafid a offert un dîner en l'honneur du général Lyautey, la suite du résident général, les membres de la presse y assistaient.

Au cours de l'entrevue qui a eu lieu avec le sultan, le général Lyautey s'est efforcé à le rassurer et lui a déclaré qu'il était son actif collaborateur.

Safou attaqué

Tanger, 30 mai.

Un radiogramme de Fez daté d'aujourd'hui annonce que les Berbères auraient attaqué Safou.

On ne donne encore aucun détail.

Les pertes des 25 et 26 mai

Des dépêches en date du 26 mai, 8 heures du soir, annoncent que nos pertes approximatives sur le combat des 25 et 26 mai seraient de 42 morts, dont un officier, et 75 blessés.

Au ministère des Affaires Etrangères on déclare n'avoir rien reçu à ce sujet.

Les négociations franco-espagnoles

Madrid, 30 mai.

M. Garcia Prieto a eu, ce matin, un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre, sir M. de Bunsen, sur le question de l'internationalisation de Tanger. Le ministre d'Etat garde la plus grande réserve sur le résultat de la conversation.

Bien que les journaux annoncent que sir Edward Grey sera de retour à Londres aujourd'hui, le gouvernement espagnol continue à assurer qu'il ne compte pas recevoir de nouvelles avant le se maine prochaine.

L'Imparcial assure que la question des compensations territoriales sera réglée d'ici au 7 juin.

Un journal du soir affirmait même hier que tout serait terminé d'ici à une dizaine de jours et que le ministère d'Etat abandonnerait alors son portefeuille pour se reposer.

Ces affirmations apparaissent toutefois hasardées, car en admettant que le gouvernement espagnol reçoive la réponse anglaise la semaine prochaine et que celle-ci soit satisfaisante, elle réglerait tout en plus la question de l'Ouergha. Il resterait encore la question des compensations territoriales dans le sud et les travaux de la commission mixte.

Un apache tire sur des agents

Paris, 30 mai.

Le nommé François Lapuya, armurier, 22 ans, a tiré, ce soir, plusieurs coups de revolver, rue Gravilliers.

Deux agents s'étant mis à sa poursuite, Lapuya tira plusieurs coups de feu ; un des agents a eu sa chemise traversée par une balle, et une autre balle traversa la jupe d'une femme.

Lapuya a été arrêté ; il sortait de Fresnes. Il a refusé de donner aucun renseignement sur des coups récents qu'il porte sur le corps.

La Grève de Londres

ON NE VOIT PLUS D'ENTENTE POSSIBLE ENTRE LES PATRONS ET OUVRIERS

Les patrons ayant refusé de traiter avec les ouvriers et de se rendre à la conférence organisée pour demain par le gouvernement, la situation s'est trouvée brusquement aggravée. Les menaces de grève internationale ont été précisées par les meneurs du mouvement.

L'un de ceux-ci a même déclaré qu'il avait reçu des promesses de France.

On ne voit pas aujourd'hui d'accord possible entre ouvriers et patrons.

LE SIXIÈME JOUR DE GRÈVE

Londres, 30 mai.

Ce matin, à huit heures, lorsque les portes des docks de West End India ont été ouvertes, 3.000 personnes environ se tenaient à l'extérieur.

Une trentaine d'ouvriers seulement, répondant à l'appel de la direction, se sont précipités dans les docks, sous les huées de la foule, et les portes ont été immédiatement fermées.

A Covent Garden, les grévistes reviennent peu à peu à leur poste.

Au marché de la viande, la situation est redevenue tout à fait normale.

Des dissensions existent parmi les chefs du mouvement gréviste.

Tous les groupes de l'Union des Chauffeurs et Matelots ont reçu des instructions d'après lesquelles ils ne doivent cesser le travail que sur un ordre signé du secrétaire général.

Il est probable d'ailleurs que cet ordre ne sera pas donné.

Est-ce la fin ?

Londres, 30 mai.

Malgré les menaces de la Fédération des Moyens de Transport, la grève ne s'est pas généralisée aujourd'hui.

Le comité exécutif de l'union des matelots a prévenu les syndicats affiliés qu'il ne devait tenir aucun compte des autres fédérations hors de Londres.

On croit que dès lundi le marché aura repris son aspect habituel.

Londres, 30 mai.

A la suite du refus des armateurs de prendre part à la conférence organisée pour demain par le gouvernement, la direction du part de Londres a prévenu le cabinet qu'elle ne participerait pas non plus à cette conférence.

Le Drame de la rue Réaumur

A PARIS

Paris, 30 mai.

M. Barlet, le mari de la sage-femme qui se tua ainsi que son amant, M. Mabille, dans les conditions que l'on connaît, est arrivé ce matin, à huit heures, d'Orléans, où il habitait.

Quelle part pouvait avoir prise M. Mabille dans les agissements de la sage-femme qui déterminèrent les plaintes ? M. Barlet a dit, dès qu'il apprit la mort de sa femme, que celle-ci était très faible et sous la domination entière de M. Mabille. Bien au contraire, déclarait-on, d'autre part, Mme Barlet était une maîtresse personne qui soumettait à sa volonté tous ses proches. Il est semble le vrai.

Elle avait elle-même fondé sa maison d'accouchement de la rue Réaumur ; elle l'avait installée avec le plus grand luxe. Très intelligemment, au moyen d'intermédiaires discrets, elle se faisait rabattre toute une clientèle de demi-mondaines, d'habituées de maisons de rendez-vous, prêtes à accepter certains services de sage-femme.

M. Mabille ne fit rien chez tout cela. Il n'ignorait certes pas les agissements de sa maîtresse, mais il ne se préoccupait pas de ses affaires ; des siennes, non plus, d'ailleurs.

Malgré son amour pour les anesthésiants, M. Mabille, labile de caractère, n'était pourtant pas un déséquilibré ; il n'avait jamais eu, à aucun moment, l'envie de mettre fin à ses jours.

Tout autre était la condition de Mme Barlet qui, ayant déjà été poursuivie pour avortement, se sentait sous le coup de nouvelles poursuites.

A-t-elle, dans une crise provoquée par l'usage de la cocaïne, entraîné son amant à mourir ? L'a-t-elle tué elle-même ? On ne peut encore le savoir ; on ne peut encore émettre que des hypothèses.

Une bombe au Portugal

TROIS BLESSÉS

Lisbonne, 30 mai.

Les journaux annoncent qu'une bombe de dynamite a fait explosion à proximité de la mairie de Regoa, dans la province de Tras-Montes.

Trois personnes ont été blessées, parmi lesquelles le fabricant de l'explosif.

L'immeuble a subi des dégâts importants.

Incursion turque en Perse

Londres, 30 mai.

Des informations communiquent à la presse que 140 cavaliers turcs envahirent le territoire persan et attaquèrent un détachement persan, tuant 10 hommes et faisant un grand nombre de prisonniers.

L'Angleterre et la Russie vont faire des représentations à Constantinople.

Effroyable crime à Bruay

Terrible vengeance d'une abandonnée

Un drame épouvantable s'est déroulé la nuit dernière à Bruay, dans des circonstances particulièrement tragiques.

Une dame Louchard — originaire de Béthune — âgée de trente-sept ans, propriétaire d'une entreprise de camionnage, domiciliée à Bruay, avait, depuis quinze ans environ, un charretier à son service du nom de Dermiet, qui était aussi son amant. La liaison allait prendre fin ces jours-ci, car Dermiet devait se marier lundi avec une jeune domestique du pays.

Affolée de jalousie, la malheureuse femme réussit à attirer une dernière fois chez elle son amant.

Assise sur un coffret oriental, la duchesse tient le couteau qui servira à la décollation du Baptiste. Ses cheveux noirs se détachent sur le fond jaune du tableau et ce contraste est scandale. Un sourire de triomphe rend plus féroce le visage fardé de Salomé. C'est une [illegible] qu'on ne peut oublier.

Cette œuvre, commencée à Rome en 1868, fut terminée au Marais. Elle fait regretter la mort héroïque et prématurée de Parmes, né à Busenvel, en 1871, à l'âge de vingt-huit ans.

Parmi les [illegible] réunies par celle qui était [illegible] sous le second Empire, il y a quelques Fantuny, des Dupré, un Diaz [illegible], « Les Confidences de l'Amour », des Stevens, des Decampe, des Corot et avant tout des Delacroix.

La vente s'est effectuée en présence d'une foule considérable.

Parmi les toiles les mieux vendues :

Mesnaïne, Fumeur noir, 37.100 ; *Rousseau, La Col de la Faucille*, 67.500 ; *E. Delacroix, Leçons d'Equitation*, 140.100 fr. ; ce dernier tableau a été très discuté.

La « Salomé » de Henri Regnault, mise à prix 500.000 francs, a été adjugée 480.000 francs à un Américain de New-York, M. Lecion.

Un tableau de Pelizzi, *Vaches et Abreuvoir*, est ensuite adjugé 140.000 francs ; un Dupré, *Mare dans la Carrière*, fait 95.000 francs ; *La Campement Arabe*, de Fromentin, 68.001 et un *Intérieur de cour sur Vivrac*, par Eugène Delacroix, 88.000 francs.

Corot, *Solitude, Souvenir de Vigen (Limousin)*, adj. 360.000 fr.

La vacation se termine par la vente d'un tableau de Sartiny, Mariage espagnol, adjugé 220 000 francs, sur mise à prix de 200.000.

Pour la Salomé, la Louvre a monté à 400.000.

Lorsque on apprit que l'acheteur était un Américain, de violentes [illegible] se sont fait entendre dans la salle.

NOUVEL EXPLOIT de l'aviateur Hamel

Boulogne-sur-Mer, 30 mai.

Hamel vient encore une fois de traverser la Manche sur un appareil nouveau à une place dont il était venu prendre livraison à Hardelot près de Boulogne-sur-Mer.

Parti de cette plage à 4 h. 52 il a volé d'une seule traite par dessus la mer et la terre jusqu'à l'aérodrome de Canterbury, soit la une distance d'environ 110 kilomètres, trajet accompli en 1 heure 15 environ.

Cette traversée est la septième effectuée par Hamel — dont six depuis le commencement de l'année et quatre avec une passagère.

UNE GRANDE VENTE

La « Salomé » vendue 480,000 francs à un américain

Paris, 30 mai.

C'est aujourd'hui qu'a commencé, à la galerie Georges Petit, la vente de la collection de la marquise Lacaze, sous la direction de MM. Lair-Dubreuil, Henri Daniels, Durand-Ruel, Georges Petit, Féral et Manheim.

Entre toutes les grandes ventes de cette année, c'est surtout sur celle-ci que s'est portée l'attention du public, non seulement en raison de la qualité des œuvres qui composaient cette collection, mais surtout à cause de la « Salomé », œuvre célèbre d'Henri Regnault, convoitée par les musées étrangers, tandis que les amateurs français venaient la voir au Louvre.

Assise sur un coffret oriental, la duchesse tient le couteau qui servira à la décollation du Baptiste. Ses cheveux noirs se détachent sur le fond jaune du tableau, et ce contraste est scandale. Un sourire de triomphe rend plus féroce le visage fardé de Salomé. C'est une [illegible] qu'on ne peut oublier.

Cette œuvre, commencée à Rome en 1868, fut terminée au Marais. Elle fait regretter la mort héroïque et prématurée de Parmes, né à Busenvel, en 1871, à l'âge de vingt-huit ans.

Parmi les [illegible] réunies par celle qui était [illegible] sous le second Empire, il y a quelques Fantuny, des Dupré, un Diaz [illegible], « Les Confidences de l'Amour », des Stevens, des Decampe, des Corot et avant tout des Delacroix.

La vente s'est effectuée en présence d'une foule considérable.

Parmi les toiles les mieux vendues :

Mesnaïne, Fumeur noir, 37.100 ; *Rousseau, La Col de la Faucille*, 67.500 ; *E. Delacroix, Leçons d'Equitation*, 140.100 fr. ; ce dernier tableau a été très discuté.

La « Salomé » de Henri Regnault, mise à prix 500.000 francs, a été adjugée 480.000 francs à un Américain de New-York, M. Lecion.

Un tableau de Pelizzi, *Vaches et Abreuvoir*, est ensuite adjugé 140.000 francs ; un Dupré, *Mare dans la Carrière*, fait 95.000 francs ; *La Campement Arabe*, de Fromentin, 68.001 et un *Intérieur de cour sur Vivrac*, par Eugène Delacroix, 88.000 francs.

Corot, *Solitude, Souvenir de Vigen (Limousin)*, adj. 360.000 fr.

La vacation se termine par la vente d'un tableau de Sartiny, Mariage espagnol, adjugé 220 000 francs, sur mise à prix de 200.000.

Pour la Salomé, la Louvre a monté à 400.000.

Lorsque on apprit que l'acheteur était un Américain, de violentes [illegible] se sont fait entendre dans la salle.